

2024-2968  
2024-07-18

B-102 BIOCIDÉ  
(Solution d'Éthylène Glycol)

À utiliser comme biocide au champ pétrolière

NO D'HOMOLOGATION 34072  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'EMPLOYER

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :

1-Alkyl\*diacétate de propanediamine-1,3...20,0%  
(\*Les groupes alkyle tels que dérivés des acides gras de l'huile de coco) (C8 7%, C10  
6,5%, C12 53%, C14 19%, C16 8,5%, C18 6%)

CONTENU NET: 20 – 1500 L

DANGER

POISON



CORROSIF



CORROSIF POUR LES YEUX

BRENNTAG CANADA INC.  
5025 Creebank Road  
Building 'A', Suite 201  
Mississauga, Ontario  
L4W 0B6 Canada  
416 259 8231

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE  
URGENCES DE TRANSPORT UNIQUEMENT  
Canada/Canutec: 1-855-273-6824

2024-2968  
2024-07-18

Fabriqué au Canada

## PRÉCAUTIONS

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER! CORROSIF!!

- CE PRODUIT CONTIENT DE L'ÉTHYLÈNE GLYCOL. L'EXPOSITION EXCESSIVE À L'ÉTHYLÈNE GLYCOL S'EST MONTRÉE LA CAUSE DES ANOMALIES CONGÉNITALES DANS LES ESSAIS SUR LES ANIMAUX.
- NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INGESTION.
- BRÛLE LA PEAU ET LES YEUX
- N'utiliser que dans une zone bien ventilée.
- Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures lors de la manipulation de ce produit.
- Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation.
- Éviter de contaminer les aliments.

## PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: CONTIENT DE L'ÉTHYLÈNE GLYCOL. Il n'y a aucun antidote spécifique. Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'emploi du lavage gastrique. Des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent être nécessaires.

## MODE D'EMPLOI

Appliquer ce produit au moyen de dispositifs de distribution en circuit fermé, par exemple des couplages étanches ou encore des pompes à débit mesuré.

**RECUPERATION SECONDAIRE DE PETROLE:** Pour contrôler les algues, les bactéries visqueuses et sulfatoréductrices dans les bouchons d'injection d'eau des gisements pétrolifères, traiter à un taux allant jusqu'à 1000 ppm jusqu'à 6 heures au besoin, pour obtenir le contrôle. Répéter le traitement une fois par semaine ou au besoin pour maintenir le contrôle. Pour le traitement continu, on peut utiliser jusqu'à 300 ppm d'abord pour réaliser le contrôle avec des niveaux d'entretien allant jusqu'à 150 ppm. Les niveaux requis pour un contrôle efficace varieront selon les conditions sur le champ.

**COMPLETIONS DE PUIITS, RECONDITIONNEMENT ET FLUIDES DE STIMULATION:** Pour contrôler les algues, les bactéries visqueuses et sulfatoréductrices, on conseille des niveaux de dosage allant jusqu'à 1500 ppm dans des conditions normales et jusqu'à 3000 ppm pour la contamination sévère. Dans les fluides de garniture des doses jusqu'à 300 ppm sont conseillées.

**TRANSPORT DU PETROLE, SYSTEMES DE STOCKAGE ET EQUIPEMENT DE SURFACE:** Pour contrôler les bactéries dans les oléoducs de pétrole brut, utiliser une dose massive avec jusqu'à 19,5 litres par centimètre de diamètre par kilomètre d'oléoduc. Répéter chaque semaine ou au besoin pour contrôler la situation. Les doses appropriées dépendront de la sévérité du problème. Jusqu'à 150 ppm peut être utilisé dans l'eau pour l'essai hydrostatique et pour le traitement de l'eau et des installations de stockage du pétrole brut. Cette eau ne devrait être utilisée que dans les systèmes d'injection de subsurface.

#### STOCKAGE

Garder le contenant dans un lieu frais, sec et bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé entre les utilisations. Exercer la prudence nécessaire pour éviter les dommages ou les fuites au contenant. Ne pas utiliser la pression d'air pour transférer. Ne pas réutiliser le contenant vide.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:** Ce produit est toxique pour les poissons. Ce produit est toxique pour les oiseaux. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. **NE PAS** rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre plan d'eau. Pas destiné à l'emploi dans les champs pétrolifères marins ou d'estuaire. La décharge dans un dépotoir à ciel ouvert est interdite.

#### ÉLIMINATION:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2) Suivre les directives provinciales ou territoriales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du contenant avant l'élimination ou le reconditionnement.
- 3) Rendre le contenant inutilisable.
- 4) Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales ou territoriales.
- 5) Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2024-2968  
2024-07-18

**DÉVERSEMENT:** Nettoyer les déversements immédiatement. Pour les petits déversements, récupérer le liquide libre. Tremper le résidu avec un absorbant solide. Rincer les grands déversements dans un bassin collecteur pour l'élimination. Bien nettoyer la zone au détergent et à l'eau. **NE PAS RINCER DANS LES COURS D'EAU DE SURFACE. INFORMER L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION SELON L'INDICATION CI-DESSUS AU NO 5.**

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.